

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Paul GRANGE)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **16**

Ayant pris part au vote :
(vote public) : **21**

- Pour : **21**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Date de convocation :

Le 5 juillet 2023

Date d'affichage :

Le 5 juillet 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-07-10/05

OBJET DE LA SEANCE :
Entente Via Fluvia

**Demande de subvention
Appel à projet Etat –
Grandes itinérances
Massif central saison 2**

AR Prefecture

043-244300307-20230710-DC2023071005-DE
Reçu le 11/07/2023

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MEYNET Isabelle, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline.

Excusé : M. GOUY Pascal.

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoir : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à M. SANTY Jean-Pierre, Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à Mme MOUNIER Emeline, M. MOUNIER Lucien donne pouvoir à M. SABY François-Régis, M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 15 avril 2013 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'entente intercommunale relative à la voie verte interrégionale entre Loire et Rhône. Ils rappellent que cette entente a pour objet de promouvoir la Via Fluvia « véloroute entre Loire & Rhône ».

Il rappelle en outre que l'entente Via Fluvia a approuvé au cours de sa réunion du 15 octobre 2020 un plan de communication et d'animation global pour assurer la promotion touristique de la Via Fluvia et de solliciter des subventions au niveau du Massif Central (Europe, Etat, Région et Département) sur la période 2021-2022 (dans la poursuite des actions 2018-2020 déjà financées par le Massif Central) ; programme prolongé jusqu'au 30 septembre 2023.

Il précise que la Communauté de Communes par délibération n° DC/2020-11-02/06 du 2 novembre 2020 a approuvé le principe de déposer auprès du Massif Central une candidature au nom de l'entente Via Fluvia dans ce cadre.

M. SANTY précise que le programme Massif Central précité s'achève fin septembre et que les membres de l'entente ont validé au cours de la conférence du 30 juin 2023 les orientations suivantes :

- Validation du principe de prendre en charge sans subventions publiques le poste de l'animatrice pour trois mois (octobre à décembre 2023)
- Solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat (suite au lancement d'un appel à projet) pour financer l'animation des grandes itinérances dans le Massif Central (saison 2) :
 - Dépense subventionnable : 135 000 € (3 x 45 000 € : salaires et charges) + 15% de coûts indirects
 - Taux de subvention : 42% - Montant subvention : 65 205 €

- o Date limite de dépôt : le 13 juillet 2023 à 12h00
- o Durée du financement du poste d'animation par l'Etat : 3 ans (à priori cela concernerait la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026)
- o Décision finale de l'Etat : comité de programmation en octobre 2023

M. SANTY précise que l'autofinancement de cette action se ferait entre les six EPCI membres de l'Entente Via Fluvia (financement à parité entre EPCI).

Dans ce cadre, M. SANTY propose que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (qui avait déjà porté le dossier de candidature Massif Central 2021-2023) assume le dépôt de ce dossier de subvention auprès de l'Etat et le portage administratif des actions qui y sont incluses dans le cadre de cet appel à projet « grandes itinérances massif central saison 2 ».

M. SANTY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide le principe de déposer une candidature de l'entente Via Fluvia dans le cadre de l'appel à projet « grandes itinérances massif central saison 2 » lancé par l'Etat,
- valide le contenu proposé de la candidature de l'entente Via Fluvia pour la période 2024-2026 dans le cadre de cet appel à projet : animation,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté dans ce cadre, et notamment le financement à parité entre tous les EPCI de l'autofinancement de ce projet,
- approuve le principe que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon assume le portage administratif de cette candidature au nom de l'ensemble des EPCI membres de l'Entente Via Fluvia (comme cela avait déjà été le cas avec la candidature déposée en 2020 pour la période 2021-2023),
- approuve le dépôt auprès de l'Etat du dossier de candidature correspondant comprenant l'action susmentionnée,
- sollicite auprès de l'Etat, l'aide publique la plus élevée possible afin de financer cette action,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Jean-Paul GRANGE,
Secrétaire,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20230710-DC2023071005-DE
Reçu le 11/07/2023